



1. Qu'est ce que « Traités » ?	2
1.1. Définition	2
1.2. Quel est l'état de la base de données ?	2
2. Comment rechercher ?	3
3. Description des rubriques	5
4. Comment naviguer ?	7
4.1. Comment naviguer au sein d'une même base de données ?	7
4.2. Comment naviguer vers les différentes bases de données de refLex ?	8
4.3. Comment naviguer vers des applications externes ?	10
5. Quelles sont les fonctionnalités accessibles dans « Traités » ?	11

1. Qu'est ce que « Traités » ?

1.1. Définition

La base de données « Traités » contient les données signalétiques concernant les traités applicables en droit interne à l'exclusion des traités constitutifs des communautés européennes et de l'Union européenne ainsi que des traités du Benelux.

1.2. Quel est l'état de la base de données ?

Période couverte :

30 mai 1814 à aujourd'hui.

Exhaustivité :

Les actes internationaux pertinents en droit interne ont été repris sur base :

- du Répertoire des Traités conclus par la Belgique 1830-1940 de I. De Troyer
- du Répertoire des Traités conclus par la Belgique 1941-1986 de I. de Troyer
- de leur publication au Moniteur belge, après 1986.

Afin qu'un traité international puisse sortir ses effets en droit belge, il doit en principe recevoir assentiment par le biais d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance publié au Moniteur belge.

2. Comment rechercher ?

La recherche à partir de la base de données « Traités » permet de déterminer si un acte international a effet en droit interne belge.

Le formulaire de recherche est assorti d'un bouton représentant un point d'interrogation qui vous permet de naviguer vers le manuel d'aide spécifique de la base de données consultée.



Certaines rubriques sont également assorties d'un bouton représentant un point d'interrogation. Il s'agit, dans ce cas, d'une aide à l'introduction de critères de recherche relatifs à la rubrique concernée.

Introduisez vos critères de recherche dans une ou plusieurs rubriques du formulaire de recherche en respectant les formats de valeurs définis pour chaque rubrique.

Traités - recherche

Date de l'acte ?

Date de publication au Moniteur belge

Mot(s) de l'intitulé ?

Rechercher :
 tous les mots (ET)
 un ou plusieurs mot(s) (OU)

Rechercher dans :
 les intitulés en français
 les intitulés en néerlandais

Ne montrer que les actes encore en vigueur

Introduisez la date à laquelle le traité a été signé en sélectionnant successivement le jour, le mois et l'année à l'aide des menus déroulants

Introduisez la date de publication de l'acte au Moniteur belge en sélectionnant successivement le jour, le mois et l'année à l'aide des menus déroulants

1. Introduisez les mots en français ou en néerlandais.
2. Introduisez une ou plusieurs partie(s) de mots significatifs comportant au minimum 3 caractères, tronquée(s) à droite et séparée(s) d'un espace.
Exemple : droit enfant

Sélectionnez l'opérateur logique de votre choix.

Sélectionnez la langue de la rubrique dans laquelle l'intitulé que vous recherchez est introduit

Cochez la case pour ne sélectionner que les actes encore en vigueur

Annulez votre action d'insertion de critères de recherche en vidant le formulaire et introduisez d'autres critères si vous le désirez

Cliquez sur le bouton « Résultats » pour valider les critères de recherche entrés, lancer la recherche et visualiser les résultats de recherche

Exemple :

Introduisez comme critères de recherche dans la rubrique « Intitulé » les valeurs suivantes :
Droit enfant

Vous obtenez la liste de résultats suivante :

4 résultats trouvés	
Date	Intitulé
25/05/2000	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant , concernant la vente d'enfants , la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants , adopté à New York le 25 mai 2000
25/05/2000	Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant , concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté à New York le 25 mai 2000
12/12/1995	Amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant , adopté à la Conférence des Etats parties le 12 décembre 1995
20/11/1989	Convention relative aux droits de l'enfant , adoptée à New York le 20 novembre 1989 Dépôt des instruments de ratification : MB 24 mars 1992 Déclarations : MB 17 janvier 1992

Sélectionnez ensuite l'enregistrement relatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989, pour accéder à son écran de signalement¹.

¹ http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/?page=traiverd&c=detail_get&d=detail&docid=112&tab=&lang=fr

3. Description des rubriques

La base de données « Traités » contient les rubriques d'identification et de description des actes internationaux applicables en droit interne.

The screenshot shows a web interface for a legal database. The main title is "Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989". Below it, it states "Dépôt des instruments de ratification : MB 24 mars 1992" and "Déclarations : MB 17 janvier 1992". There are several navigation tabs: Chrono, Analyse, Parlement, Cour constitutionnelle, Recours CE, Traités (highlighted), Europe, and Benelux. On the left, there are links for "Nouvelle recherche", "Cet acte dans une base de données internationale", "Imprimer les données", "Besoin d'aide ?", and "Vous avez trouvé une erreur ? Vous avez une question ? Envoyez-nous un message !". The main content area is divided into sections: "Informations de base" and "Entrée en vigueur".

Informations de base	
Date:	20/11/1989
Nature:	Convention
Moniteur belge:	13/07/1991 05/09/1991 09/08/1991 17/01/1992

Entrée en vigueur	
	15/01/1992

Remarques
Liste des Etats liés / Lijst der gebonden Staten : MB BS 17/01/1992
Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Officiële talen : Engels, Arabisch, Chinees, Spaans, Frans, Russisch

Actes modifiants	
Nature	Date
Protocole	25/05/2000
Amendement	12/12/1995

L'intitulé de l'acte chapeaute la fiche de signalement.

Informations de base : Les informations de base contiennent les rubriques suivantes :

Date : cette rubrique contient la date de signature de l'acte international sous le format jj/mm/aaaa

Nature : cette rubrique contient la nature de l'acte international. Il peut s'agir d'un traité, d'un accord, d'un protocole...

Moniteur belge : cette rubrique contient la date de publication de l'acte au Moniteur belge sous le format jj/mm/aaaa. Il peut s'agir également de la date de publication au Moniteur belge d'une information complémentaire relative à l'acte international comme, par exemple, la publication d'une liste d'Etats liés.

Entrée en vigueur : cette rubrique contient la date d'entrée en vigueur de l'acte international en Belgique, sous le format jj/mm/aaaa.

Renonciations : Sont repris dans « Renonciations » les rubriques suivantes :

Pays : cette rubrique contient le nom de l'Etat qui renonce à l'acte international

Moniteur : cette rubrique contient la date de publication de l'avis de renonciation au Moniteur belge sous le format jj/mm/aaaa

Adhésions : Sont repris dans « Adhésions » les rubriques suivantes :

Pays : cette rubrique contient le nom de l'Etat qui adhère à l'acte international

Moniteur : cette rubrique contient la date de publication de l'avis d'adhésion au Moniteur belge sous le format jj/mm/aaaa

Actes modifiants : cette rubrique contient la nature et la date de signature des actes internationaux modifiants l'acte international recherché.

Actes modifiés : cette rubrique contient la nature et la date de signature des actes internationaux modifiés par l'acte international recherché.

Remarques : cette rubrique contient des informations pertinentes relatives à l'acte international telles que :

Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe,

Officiële talen : Arabisch, Chinees, Engels, Frans, Russisch, Spaans

Liste des Etats liés / Lijst der gebonden Staten : MB / BS 17/09/2002

4. Comment naviguer ?

4.1. Comment naviguer au sein d'une même base de données ?

Vous pouvez naviguer vers les actes modifiants et vers les actes modifiés de la base de données « Traités ».

Reprenons la fiche de signalement de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989.



Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989
Dépôt des instruments de ratification : MB 24 mars 1992
Déclarations : MB 17 janvier 1992

[Chrono](#) [Analyse](#) [Parlement](#) [Cour constitutionnelle](#) [Recours CE](#) **[Traités](#)** [Europe](#) [Benelux](#)

Informations de base

Date: 20/11/1989
Nature: Convention
Moniteur belge: 13/07/1991
05/09/1991
09/08/1991
17/01/1992

Entrée en vigueur
15/01/1992

Remarques
Liste des Etats liés / Lijst der gebonden Staten : MB BS 17/01/1992
Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Officiële talen : Engels, Arabisch, Chinees, Spaans, Frans, Russisch

Actes modifiants

Nature	Date
Protocole	25/05/2000
Amendement	12/12/1995

Pour naviguer vers un acte modifiant, cliquez sur la zone référencée de votre choix.

4.2. Comment naviguer vers les différentes bases de données de refLex ?

Vous pouvez naviguer vers les enregistrements de la base de données « Chrono » en cliquant sur l'onglet « Chrono » lorsqu'il est souligné.

Cliquez sur « Chrono » pour naviguer vers les actes de droit belge liés.

The screenshot shows the refLex interface for the 'Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989'. The 'Chrono' tab is selected and underlined. The interface includes a sidebar with navigation options like 'Nouvelle recherche', 'Cet acte dans une base de données internationale', 'Imprimer les données', 'Besoin d'aide?', and 'Vous avez trouvé une erreur?'. The main content area displays 'Informations de base' (Date: 20/11/1989, Nature: Convention, Moniteur belge dates) and 'Entrée en vigueur' (15/01/1992). Below this is a 'Remarques' section with details on linked states, official languages, and official languages. At the bottom, there is a table of 'Actes modifiants'.

Actes modifiants	
Nature	Date
Protocole	25/05/2000
Amendement	12/12/1995

Nouvelle recherche

Cet acte dans une base de données internationale

Imprimer les données

Besoin d'aide ?

Vous avez trouvé une erreur ? Vous avez une question ? Envoyez-nous un message !

Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989

Dépôt des instruments de ratification : MB 24 mars 1992
Déclarations : MB 17 janvier 1992

Chrono Analyse Parlement Cour constitutionnelle Recours CE Traités Europe Benelux

Actes de droit belge liés

Nature	Date	Intitulé
L	25/11/1991	Loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée à New York le 20 novembre 1989
DF	03/07/1991	Décret du 3 juillet 1991 portant approbation de la convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989
DDG	25/06/1991	Décret du 25 juin 1991 portant approbation de la Convention du 20 novembre 1989 sur les droits de l'enfant
DVR	15/05/1991	Decreet van 15 mei 1991 houdende goedkeuring van het Verdrag inzake de Rechten van het Kind, aangenomen te New York op 20 november 1989

A ce stade, vous pouvez prendre connaissance des autorités ayant approuvé l'acte international.

Sélectionnez l'acte de droit belge de votre choix pour accéder à son écran de signalement. Par exemple : la loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée à New York le 20 novembre 1989

Pour naviguer vers l'écran d'analyse de l'acte, cliquez sur « Analyse ».

Pour naviguer vers les documents parlementaires de l'acte, cliquez sur « Parlement ».

Pour naviguer vers les actes internationaux liés à l'acte, cliquez sur « Traités ».

Pour naviguer vers la législation consolidée de l'acte offerte sur le site du SPF Justice, cliquez sur ce bouton.

Nouvelle recherche

Loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée à New York le 20 novembre 1989

Chrono Analyse Parlement Cour constitutionnelle Recours CE Traités Europe Benelux

Cet acte dans "Législation consolidée" au SPF Justice

Rechercher un article

Numéro

Chercher

Imprimer les données

Besoin d'aide ?

Informations de base

Date de l'acte: 25/11/1991
Nature de l'acte: Loi

Publication au Moniteur belge

Date: 17/01/1992
Page: 803
Année: 1992
N°: 12

Avis du Conseil d'Etat ?
20341

Entrée en vigueur / Effet ?
10e jour après publication

4.3. Comment naviguer vers des applications externes ?

Cet acte dans
une base de
données
internationale

Cliquez sur ce bouton pour naviguer vers le texte de l'acte mis à disposition sur le site d'une organisation internationale. Cette fonctionnalité n'est pas toujours disponible.

Cet acte en
PDF dans le
Moniteur
belge

Cliquez sur ce bouton pour naviguer vers le texte intégral en format PDF de l'enregistrement sur lequel vous êtes positionné. Il s'agit du texte de l'acte tel que publié au Moniteur belge.

5. Quelles sont les fonctionnalités accessibles dans « Traités » ?

Modifier les
critères de
recherche

Cliquez sur ce bouton pour retourner au formulaire de recherche et y modifier vos critères.

Nouvelle
recherche

Cliquez sur ce bouton pour retourner au formulaire de recherche et y insérer de nouveaux critères.

Liste de
résultats

Cliquez sur ce bouton pour retourner à la liste des résultats et y sélectionner un autre enregistrement .

Cet acte dans
une base de
données
internationale

Cliquez sur ce bouton pour naviguer vers le texte de l'acte offert sur le site d'une organisation internationale.

Cet acte en
PDF dans le
Moniteur
belge

Cliquez sur ce bouton pour naviguer vers le texte intégral en format PDF de l'enregistrement sur lequel vous êtes positionné. Il s'agit du texte de l'acte tel que publié au Moniteur belge.

Imprimer les
données

Cliquez sur ce bouton pour basculer vers la fenêtre de dialogue d'impression et imprimer vos données ou votre document.

Besoin
d'aide ?

Cliquez sur ce bouton pour consulter l'aide spécifique relative à la base de données dans laquelle vous vous trouvez.

Vous avez
trouvé une
erreur ? Vous
avez une
question ?
Envoyez-
nous un
message !

Cliquez sur ce bouton pour communiquer au bureau de coordination vos questions/ remarques /suggestions à propos du texte sur lequel vous êtes positionné

Remarques :

Seuls les boutons qui peuvent effectivement être activés apparaissent dans la barre des boutons.

Seules les rubriques qui contiennent effectivement des données apparaissent dans les écrans qui répondent à votre résultat de recherche.